

**Vous avez une question,
vous souhaitez assurer
votre logement ?**



01 70 32 19 32 • vyv-conseil.fr

**vous pouvez vous rendre dans l'une des 3 agences
du groupe VYV à Paris**



2 agences Harmonie Mutuelle

12^e arr. : 22, rue de Lyon

15^e arr. : 26, avenue du Maine



1 agence MNT

11^e arr. : 50, rue de Malte



VYV Conseil, l'expert assurance habitation du Groupe VYV



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

vyv conseil Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr).

Wakam : Société anonyme au capital de 5 432 928 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - RCS Paris 562 117 085 - Siège social : 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

Ne pas jeter sur la voie publique
Conception graphique ©big bang.fr - 2025©DLH/SPRUC/Communication



LOCATAIRES, L'ASSURANCE HABITATION PARISIENNE

FAIT DU BIEN À VOTRE BUDGET
ET PROTÈGE VOTRE LOGEMENT

Garanties et tarifs avantageux



La Ville de Paris a négocié pour vous une assurance habitation au meilleur prix et aux garanties avantageuses

VyV Conseil a été sélectionné comme partenaire pour proposer une assurance habitation aux **locataires** parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne, du **parc privé** et du **parc social**.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE :



Des tarifs avantageux* en fonction du nombre de pièces

1 PIÈCE	14,17€/mois 170,03€/an
2 PIÈCES	18,38€/mois 220,51€/an
3 PIÈCES	21,40€/mois 256,76€/an
4 PIÈCES	22,61€/mois 271,36€/an
5 PIÈCES ET PLUS	24,34€/mois 292,10€/an

* Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 et identiques sur tous les arrondissements de Paris

BON À SAVOIR

- Aucun frais de souscription
- Mensualisation possible
- Transmission automatique de l'attestation d'assurance à votre bailleur

Des démarches simplifiées

LE SAVIEZ-VOUS

- Locataire, vous êtes obligé d'assurer votre logement
- Une assurance habitation peut être résiliée à tout moment passée la 1^{ère} année et VyV Conseil peut s'en charger pour vous

Les atouts

- ▶ **DES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION CLAIRES ET RAPIDES**
- ▶ **AUCUN CRITÈRE D'EXCLUSION** lié à des sinistres antérieurs
- ▶ **UNE FRANCHISE DE 120 €** parmi les plus basses du marché
 - En cas de sinistre, un **montant fixe** appelé franchise, reste à votre charge
- ▶ **DES GARANTIES AVANTAGEUSES SUPPLÉMENTAIRES POUR PROTÉGER VOTRE LOGEMENT, VOS PROCHES ET VOUS**
 - **Protection complète** en cas de vol, dommages électriques et bris de glace
 - **Indemnisation en valeur à neuf** pour vos biens multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans
- ▶ **UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24h/24 ET 7j/7**

LES PLAFONDS DE RESSOURCES * :

Composition familiale	Ressources/an
Une personne seule	33 860 €
Deux personnes	50 605 €
Trois personnes	66 337 €
Quatre personnes	79 203 €
Cinq personnes	94 234 €
Six personnes	106 038 €
Personne supplémentaire	+ 11 817 €

* Plafonds applicables au 1^{er} janvier 2025 correspondant au revenu fiscal de référence de l'année concernée

